

Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD)

Avis sur le Sommet climatique de Copenhague

- **D'initiative**
- **préparé par le groupe de travail *énergie et climat***
- **approuvé par l'assemblée générale du 27 novembre 2009** (voir annexe 1)
- **la langue originale de cet avis est le français.**

[1] Le CFDD¹ plaide pour que le Sommet de Copenhague débouche sur un accord qui permette d'éviter toute perturbation anthropique dangereuse du climat² et se réjouit que la vision partagée ("*shared vision*") qui émerge à ce sujet se réfère à la nécessité de stabiliser la température mondiale, de telle façon que l'augmentation de température soit limité à deux degrés au dessus de la température préindustrielle. Le CFDD note que cette vision doit pouvoir être adaptée en fonction de l'évolution continue des connaissances sur le changement climatique et sur ses conséquences. Des données scientifiques récentes laissent penser en effet que le changement climatique risque de se faire sentir plus rapidement et plus brutalement qu'initialement estimé.

[2] Le CFDD estime que cet accord à Copenhague doit :

- s'inscrire dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques,
- avoir un caractère multilatéral et global,
- avoir un caractère juridique contraignant,
- pouvoir être révisé si nécessaire, afin de conserver sa pertinence,
- se baser sur les dernières données scientifiques, en particulier celles contenues dans le dernier rapport d'évaluation du GIEC, qui *constitue l'évaluation la plus complète et autorisée de l'évolution du climat réalisée à ce jour*³.
- impliquer et engager tous les acteurs principaux au niveau mondial : pays industrialisés, pays émergents et pays en développement.

¹ Pour rédiger cet avis, le CFDD s'est basé sur certains de ses avis antérieurs, notamment :

- avis sur le document "projet de plan national climat 2009-2012 de la Belgique –Inventaire des mesures et état des lieux au 31 décembre 2008" (2009a03, 5 février 2009)
- avis d'évaluation de la politique climatique belge : aspects liés aux procédures (2006a10, 23 mai 2006)
- Troisième avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012 : volet belge dans le cadre européen (2005a08, 25 novembre 2005)
- (Premier) avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012 (2004a012, 26 novembre 2004)

² Comme le prévoit la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques en son article 2 : *l'objectif ultime de la présente Convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourrait adopter est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.*

³ Voir FCCC/SBSTA/2007/L.20/Add.1/Rev.1 : *La Conférence des Parties reconnaît que le quatrième rapport d'évaluation constitue l'évaluation la plus complète et autorisée de l'évolution du climat réalisée à ce jour, offrant une perspective intégrée des aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des questions à prendre en considération.*



- A l'horizon 2020, les pays industrialisés du fait qu'ils ont une responsabilité historique devront assumer une fonction d'exemple, en acceptant des réductions plus fortes de leurs émissions ; les pays émergents devront quant à eux s'engager pour le même horizon à des objectifs clairs, mesurables et vérifiables de maîtrise de leurs émissions.
- A l'horizon 2050, des efforts doivent être faits afin de garantir à chaque habitant de la planète le même droit d'accès aux ressources naturelles nécessaires à la satisfaction des besoins humains essentiels : la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit aller dans le sens d'une répartition équitable des droits d'émission au niveau mondial.
- veiller à ce ne pas mettre en péril la compétitivité de nos entreprises et à ne pas encourager les distorsions de concurrence et la délocalisation d'activités industrielles intensives en énergie.
- assurer une transition juste, qui permette aux travailleurs de disposer d'un emploi et d'un revenu décents, sources de valeur ajoutée et de cohésion sociale. Une transition juste devra s'appuyer sur le développement d'emplois durables et décents, tout en maintenant ou en accroissant le volume de l'emploi dans les différentes régions, tous secteurs confondus.
- assurer le financement des fonds mis en place pour permettre aux pays en développement et en particulier aux plus vulnérables d'entre eux de s'adapter aux conséquences des changements climatiques, mais aussi de se développer d'une manière qui contribue à la protection du climat, dans le contexte du développement durable ; pour ce faire, les pays industrialisés devront entre autres soutenir financièrement l'atténuation et l'adaptation dans le Sud, faciliter les transferts de leurs technologies vers le Sud et y soutenir la prévention du déboisement. Comme le prévoit la *Feuille de route de Bali*⁴, ces fonds doivent être nouveaux et additionnels aux engagements internationaux relatifs à l'aide publique au développement (0.7 % du PNB).
- être équitable, en tenant compte des inégalités en termes de responsabilité dans les changements climatiques, de capacité à les prévenir ou à les atténuer et de vulnérabilité à leurs impacts,
- permettre aux pays en développement de se développer selon leurs priorités, de manière compatible avec un développement durable et de faire face aux impacts des changements climatiques.

[3] Le Sommet de Copenhague devrait accélérer la transition vers un développement plus durable et une société pauvre en carbone.

[4] Pour que la Belgique se prépare au mieux à cette transition et qu'elle augmente sa crédibilité au niveau international, à quelques mois de la présidence belge de l'Union européenne, le CFDD recommande qu'une véritable stratégie impliquant les autorités régionales et fédérales soit établie qui :

- tienne compte de la nécessité de réduire d'un facteur 5 à 20 à l'horizon 2050 les émissions de l'ensemble des pays industrialisés par rapport à 1990 ;
- construise une vision stratégique de transition, structurée autour d'objectifs à moyen (2020) et long (2050) termes (*sustainable new deal*) ;
- assure une véritable coordination entre les mesures prises par les différents niveaux de pouvoir, y compris ceux compétents en matière de culture et d'éducation (intégration verticale) et entre les différentes politiques fédérales (intégration horizontale) ayant un impact direct ou indirect sur le climat ;
- assure une évaluation effective *ex ante* et *ex post* des politiques et mesures, avec des méthodes harmonisées permettant la comparaison et la synthèse;

4

Rapport de la treizième session de la Conférence des Parties tenue à Bali du 3 au 15 décembre 2007, plan d'action de Bali (<http://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/re/06a01f.pdf>)

Avis Copenhague

- soit équitable et acceptable à la fois d'un point de vue social (programmes de transition concernant l'emploi) et d'un point de vue économique (dont la compétitivité).
- intègre la dimension internationale dans la politique climatique (pour les volets adaptation, atténuation, prévention du déboisement, transferts technologiques, en particulier vers les pays en développement), en étant toutefois conscient de l'importance des efforts domestiques nécessaires ;
- accorde l'attention nécessaire au potentiel des mesures domestiques, en cohérence avec le principe qu'il faut réaliser d'abord les réductions des émissions en Belgique qui sont moins chères que celles obtenues via le recours à des mécanismes de flexibilité;
- prévoit les ressources humaines, financières... nécessaires pour permettre sa mise en œuvre ;
- donne plus d'importance à la recherche scientifique et à l'innovation, qui contribuent aux objectifs en matière climatique à moyen et long termes ;
- insiste sur le rôle essentiel des autorités publiques en terme d'exemplarité (gestion des bâtiments, politique d'achat...) et d'investissements publics de soutien à la recherche et au développement, ainsi qu'à l'innovation ;
- fasse l'objet d'un processus de participation impliquant les représentants de la société civile.



ANNEXE 1. Nombre de membres votants présents et représentés lors de l'assemblée générale du 27 novembre 2009

- 2 des 4 président et vice-présidents:
T. Rombouts, A. Panneels.
- 3 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement:
J. Gilissen (IEB), J. Miller (IEW), S. *Leemans* (WWF)
- 3 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement:
A. Heyerick (VODO), B. Gloire (Oxfam-Solidarité), N. Van Nuffel (CNCD)
- aucun des 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs:

- 4 des 6 représentants des organisations des travailleurs:
B. *De Wel* (CSC), , S. Storme (FGTB), D. Van Daele (FGTB) , D. Van Oudenhoven (CGSLB)
- 5 des 6 représentants des organisations des employeurs:
I. Chaput (Essenscia), A. Deplae (Union des Classes Moyennes), A. Nachtergaele (FEVIA), P. Vanden Abeele (Unie van Zelfstandige Ondernemers), O. Van der Maren (FEB).
- 1 des 2 représentants des producteurs d'énergie:
F. Schoonacker (Samenwerkende Vennootschap voor Productie en Elektriciteit)

- 5 des 6 représentants des milieux scientifiques:
M. Carnol (ULG), R. Ceulemans (UA), D. Lesage (UG), J.-P. van Ypersele de Strihou (UCL), E. Zaccà (ULB)

Total: 23 des 38 membres ayant voix délibérative

Remarque: les noms des personnes qui ne sont pas encore nommées en tant que membres du conseil sont notés en italique.

ANNEXE 2. Réunion de préparation de cet avis

Le groupe de travail énergie climat s'est réuni le 21 octobre et le 13 novembre 2009 pour préparer cet avis.

ANNEXE 3. Personnes qui ont collaboré à la préparation de cet avis

Membres avec voix délibérative et leurs représentants

- Prof. Jean-Pascal van YPERSELE (UCL, président du groupe de travail énergie et climat)

Avis Copenhague

- M. Olivier Van der MAREN (FEB – VBO, vice- président du groupe de travail énergie et climat)
- Mme Isabelle CHAPUT (Essenscia)
- M. Arnaud DEPLAE (UCM)
- Dhr Bert DE WEL (ACV)
- M. Arnaud DEPLAE (UCM)
- Mme Brigitte GLOIRE (Oxfam)
- Mevr. An HEYERICK (VODO)
- M. Sébastien STORME (FGTB)
- Dhr Jan TURF (BBL)
- Mevr, Sarah VAES (VODO)
- M. Julien VANDEBURIE (IEW)
- Dhr Sam VAN DEN PLAS (WWF)
- Mevr. Sara VAN DIJCK (BBL)
- Dhr Luc VAN NUFFEL (Electrabel)
- Mme Diana VAN OUDENHOVEN (CGSLB)
- M. Gregoire WALLENBORN (ULB)

Secrétariat

- M. Marc DEPOORTERE
- Dhr Jan DE SMEDT